


# Présider et animer le CSE (plus ou moins de 50 salariés)

**Animer les IRP dans le respect de la réglementation tout en favorisant un dialogue social constructif**

 **2 jours (14h)**

  présentiel

 Devis sur demande transmis sous 48 h – Tarif HT (exo TVA)  
**1200 €** par jour de formation

 Dates à fixer conjointement (délai d'accès à partir de 10 jours)

## Objectifs :

Connaître et prendre en compte la réglementation relatives au CSE pour sécuriser les pratiques.

Connaître les missions des Représentants du Personnel, identifier leurs besoins et leur conception de leur rôle.

Identifier le rôle, les missions et les responsabilités d'un Président de CSE.

Piloter les réunions du CSE et faire face aux incidents de fonctionnement.

## Méthode pédagogique :

Une fiche de positionnement est à remplir avant la formation afin de repérer les besoins spécifiques.

La méthode pédagogique est interactive et participative favorisant le processus d'apprentissage. Les supports pédagogiques sont remis au stagiaire.

Apports théoriques et pratiques (outils), QCM, études de cas, exercices applicatifs et jeux de rôle. Mise en application des techniques d'interactions en situation de préparation des réunions CSE, et de négociation avec la direction.

L'échange est privilégié, un temps est consacré aux questions-réponses.

## Évaluation continue :

Appréciation du formateur sur l'acquisition des compétences pendant la formation à l'aide d'applications, de jeux de rôles et de QCM.



**Président du CSE**



**Animatrice : Juriste spécialisée en Droit Social, Consultante en Ressources Humaines - Relations Sociales ancienne DRH**



**Pas de prérequis**

# Programme

## Introduction

### I- Le Comité Social et Economique (CSE) : Généralités

- I.1 Historique
- I.2 Mise en place du Comité Social et Economique et élections
- I.3 Composition et moyens
- I.4 Organisation interne

### II- Les missions du CSE

- II.1 Différentes attributions et limites
- II.2 Obligations d'information et de consultation du CSE
- II.3 Les activités sociales du CSE
- II.4 Les experts du CSE

### III- Le Président du CSE

- III.1 Rôle, pouvoirs et responsabilités
- III.2 Relations Président / Représentants du Personnel
- III.3 Points de vigilance
- III.4 Droit d'alerte et délit d'entrave

### IV- Les réunions du CSE

- IV.1 L'ordre du jour et la convocation
- IV.2 La conduite de réunion
- IV.3 Gérer les incidents
- IV.4 Le procès-verbal
- IV.5 Le suivi

## Conclusion